

:

Comprendre les fonds communs de placement

27 novembre 2018



Le principe des fonds communs de placement (ou les fonds d'investissement) est assez simple : mettre en commun l'argent appartenant à plusieurs investisseurs et l'investir dans une gamme variée de titres, à savoir ; les actions, les

obligations et les instruments du marché
monétaire.

Article suivant →

Le crowdfunding : ce qu'il

Comprendre le Fonds commun de placement

Comme déjà précisé, le Fonds commun de placement (FCP) permet de mettre en commun de l'argent des investisseurs et le placer dans les fonds pour gérer, acheter et vendre des titres sur les marchés financiers.

Le FCP dans l'innovation

Le FCP dans l'innovation est un placement qui vise à promouvoir et soutenir les sociétés innovantes de secteurs technologiques de pointe. Généralement, il s'agit des entreprises qui trouvent des difficultés à trouver un investissement pour se développer.

Le FCP à risque (FCPR)

Le FCPR est un placement spécialisé dans

l'investissement dans les actions non cotées sur les marchés boursiers. Généralement, ce placement offre garanti un taux de retour sur investissement élevé, qui peut dépasser les 15%. Ce fonds de placement attire les investisseurs qui souhaitent participer au développement des jeunes sociétés tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse. En effet, investir dans un FCPR permet à l'investisseur de bénéficier d'une exonération des plus-values réalisées.

Le FCP d'entreprise (FCPE)

Le FCPE est un placement mis en place par l'employeur. Il est destiné aux salariés de la société dans le cadre d'une épargne collective. Le placement est géré par des organismes de gestion spécialistes de l'épargne salariale.

Les avantages des FCP

Le FCP offre une multitude d'avantages aux investisseurs. Il faut savoir que la gestion du fonds et prise en charge par des professionnels qui disposent des outils sophistiqués et de toutes les informations en temps réel pour optimiser les

placements.



Si vous faites un investissement dans un FCP, vous aurez la possibilité d'acheter plus de titres financiers. Il est donc possible de diversifier votre portefeuille pour répartir le risque financier.

À noter que les parts des FCP peuvent être achetées ou revendues à n'importe quel moment pour récupérer les liquidités (sauf le FCPR).

Article suivant, →

Le crowdfunding : ce qu'il faut savoir